

## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 juin 2017-20 h 30-**

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : GENTIL Martine, PERRARD Thérèse, MM : BREUGNOT François, DE BOURGOING Jean-Marie, LAUFERON Denis, MONERAU Jean-Georges, PERRUCHET Philippe,

Absents : M. Grégory SIROU (procuration à Denis Lauféron)  
Mme Danièle JEANGUYOT (procuration à Martine Gentil)  
M. Marc DANGUIS

### **I MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ( Mise en place d'un pacte financier et fiscal),**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a saisi ses communes membres afin qu'elles délibèrent sur la modification de ses statuts.

En effet, à la suite de la fusion entre les communautés de communes des Grands Lacs du Morvan, du Haut Morvan et des Portes du Morvan, la nouvelle collectivité réfléchit actuellement à l'harmonisation de ses compétences tout en étant soucieuse de l'équité territoriale et fiscale sur l'ensemble de son territoire.

Lors du conseil communautaire du 20 mars dernier, il a été décidé que les compétences de la communauté de communes seraient harmonisées dès cette année avec la mise en place immédiate d'une fiscalité uniforme sur l'ensemble du territoire. Cette formule est la seule qui puisse permettre aux budgets communaux et contribuables de bénéficier d'une neutralisation fiscale dès cette année 2017, tout en permettant à l'intercommunalité de disposer de plus de dotations de l'Etat dès l'année 2018.

Afin de garantir l'équité à l'ensemble des citoyens du territoire en mettant en œuvre une juste répartition des moyens fiscaux et financiers pour l'exercice de ces compétences, il est proposé la mise en place d'un pacte fiscal et financier qui permettrait de reverser des fonds de concours et une dotation de solidarité aux communes membres de la communauté de communes.

Afin que ce pacte puisse être mis en place, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire précisant que la communauté de communes est habilitée à verser une dotation de solidarité à ses communes membres.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'ajout d'un article aux statuts de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs dans ces termes :

"La communauté de communes est habilitée à instituer et à verser une dotation de solidarité à ses communes membres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, accepte la proposition du Maire de modifier les statuts de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et l'autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **II TARIF DES CONCESSIONS COLUMBARIUM**

Suite à l'installation d'un columbarium au cimetière et l'aménagement d'un jardin du souvenir, M. le Maire informe le conseil qu'il convient de déterminer le tarif des concessions au columbarium.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- FIXE comme suit le tarif des concessions dans le columbarium (renouvelables au même tarif)

* concession trentenaire	400 €
* concession cinquantenaire	600 €
* concession centenaire	1 000 €

Suite à la commission intercommunale d'appel d'offres pour les travaux de voirie sur Blismes, la société EUROVIA a été retenue pour la réfection de la Route du Cimetière et celle de Bussy- Poussain.

#### **IV QUESTIONS DIVERSES**

- L'aménagement d'un coin cuisine dans la salle communale est toujours d'actualité mais il s'avère nécessaire de prendre conseils auprès de professionnels.

- Conformément à la réglementation, le conseil municipal se réunira le 30 juin pour élire les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre.

- Remerciements à toutes les personnes bénévoles qui ont oeuvré pour la préparation de la fête de la Pentecôte qui a été un réel succès.

- Le conseil municipal regrette l'incivilité de certains administrés concernant les dépôts des déchets ménagers, il est rappelé que les conteneurs sont destinés uniquement aux résidents secondaires.

- M. le Maire informe le conseil de la possibilité de revenir à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée prochaine. Les maires de Blismes et de Montigny, après concertation avec le conseil d'école prendront une décision qui devra recevoir l'accord du directeur académique de l'éducation nationale.

Pour copie conforme,  
Le Maire,